

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence audiovisuelle, le 15 septembre 2020 dès 18 h 30.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur Jean François Auclair, Directeur général par intérim et Me Nancy Poirier, Greffière.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18 h 35 à 18 h 36

2. **Acceptation de l'avis de convocation**

2020-09-481

PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

APPUYÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel que présenté.

Adoptée

6.1 **Demande d'occupation de l'ancienne emprise ferroviaire longeant le boulevard De Périgny au Ministère des Transports du Québec et annulation de la résolution numéro 2018-10-382**

2020-09-482

Considérant que la Ville de Chambly a reçu un avis technique de l'organisme Vélo-Québec concernant le tracé cyclable déficient de la Route Verte sur notre territoire en 2018;

Considérant que la solution afin de sécuriser certains tronçons cyclables nécessite de nouveaux aménagements dans l'ancienne emprise de la voie ferrée longeant le boulevard De Périgny;

Considérant que cette emprise appartient maintenant au Ministère des

Transports du Québec;

Considérant que la Ville de Chambly souhaite utiliser cette emprise afin de favoriser les déplacements actifs, de sécuriser le tracé de la Route Verte et ultérieurement de permettre le bouclage du réseau cyclable local avec le pôle du savoir, d'histoire et de la culture ainsi que le parc Robert-Label;

Considérant que la résolution numéro 2018-10-382 était incomplète puisque deux (2) lots se sont ajoutés, soit les lots 2 346 353 et 2 346 338;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de bail;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR Madame Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande au Ministère des Transports du Québec de pouvoir occuper les lots suivants 2 043 751, 2 043 752, 2 043 753, 2 342 039, 2 342 040, 2 342 041, 2 342 044, 2 342 045, 2 342 047, 2 342 048, 2 343 314, 2 044,646, 2 346 353 et 2 346 338 pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Que le conseil municipal autorise la mairesse ou son remplaçant et la greffière ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de Chambly le bail ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

Que le conseil municipal annule la résolution numéro 2018-10-382.

Adoptée

9.1 Autorisation des travaux d'aménagement paysager pour le site du planchodrome au parc Gilles-Villeneuve, pour une somme maximale de 50 000 \$

2020-09-483

Considérant que le planchodrome au parc Gilles-Villeneuve est en cours de réalisation, mais que l'aménagement paysager sera fait par le Service des travaux publics afin de réaliser des économies d'échelle;

Considérant que l'achat de matériaux, équipements et végétaux n'est pas prévu au budget d'opération;

Considérant que la construction du planchodrome se terminera à la fin septembre et que les travaux d'aménagement devront être effectués à ce moment;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Talbot

APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à effectuer des travaux d'aménagement paysager pour le site du planchodrome au parc Gilles-Villeneuve, pour une somme maximale de 50 000 \$.

Que ces travaux soient financés par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse en conformité avec la politique de capitalisation et d'amortissement.

Adoptée

10.1 Octroi du contrat TP2020-31 de Collecte, transport et traitement ou élimination des matières organiques, ordures, encombrants et résidus verts pour les années 2021 à 2023 avec deux (2) possibilités de renouvellement d'un (1) an chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à GFL Environnemental Inc., au montant total de 6 907 227 \$ taxes incluses

2020-09-484

Considérant que la durée du contrat est de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec deux (2) possibilités de renouvellement d'un (1) an chacune, soit pour une durée totale potentielle de cinq (5) ans. Dans ce dernier cas, le contrat se terminerait potentiellement le 31 décembre 2025;

Considérant que, suite à l'ouverture publique de l'appel d'offres public TP2020-31 pour le contrat de collecte, transport et traitement ou élimination des matières organiques, ordures, encombrants et résidus verts, trois (3) soumissions conformes ont été reçues avec les résultats suivants :

GFL Environnemental Inc. : 6 907 227 \$ taxes incluses (scénario 3 — 2 zones) — conforme

Services Ricova Inc. : 7 193 460 \$ taxes incluses (scénario 3 — 2 zones) — conforme

Enviro Connexions : 10 056 721 \$ taxes incluses (scénario 3 — 2 zones) — conforme

Considérant que le total de tous les services du bordereau de prix a été considéré aux fins d'analyse du plus bas soumissionnaire, soit le montant total des trois (3) années fermes;

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environnemental Inc., au montant de 6

907 227 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de collecte, transport et traitement ou élimination des matières organiques, ordures, encombrants et résidus verts pour les années 2021 à 2023, avec deux (2) possibilités de renouvellement d'un (1) an chacune, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à GFL Environnemental Inc., au montant total de 6 907 227,00 \$ taxes incluses.

Adoptée

11.1 Autorisation du paiement d'honoraires supplémentaires au consortium d'architectes Atelier TAG/JLP, dans le cadre du projet du Pôle culturel de Chambly, au montant de 53 305,89 \$ taxes incluses

2020-09-485

Considérant que la réclamation d'honoraires supplémentaires est selon les clauses contractuelles entre la Ville de Chambly et le consortium Atelier TAG/JLP;

Considérant que les services professionnels du consortium Atelier TAG/JLP ont été plus longs que prévu, à la suite de la prolongation et au phasage des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Madame Marie Lise Desrosiers

APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires au consortium d'architectes Atelier TAG/JLP, dans le cadre du projet du Pôle culturel de Chambly, au montant de 53 305,89 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée à même l'excédent de fonctionnement affecté pour le Pôle culturel de Chambly.

Adoptée

11.2 **Octroi du contrat ST2020-20 - Services professionnels pour la stabilisation de deux sections de berge du cours d'eau Lamarre, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Le Groupe-Conseil Génipur Inc., au montant de 63 684,65 \$ taxes incluses**

2020-09-486

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions du contrat de services professionnels pour la stabilisation de deux sections de berge du cours d'eau Lamarre, deux (2) soumissions ont été reçues :

Le Groupe-Conseil Génipur Inc.	Pointage 21.5	- Prix soumis 63 684,65 \$
incluant les taxes - Conforme;		
WSP Canada inc. :	Pointage 12.3	- Prix soumis 99 913,28 \$
incluant les taxes - Conforme;		

Considérant que suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage, soit à la firme Le Groupe-Conseil Génipur Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Madame Julie Daigneault

APPUYÉ PAR Monsieur Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat ST2020-20 - Services professionnels pour la stabilisation de deux sections de berge du cours d'eau Lamarre au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Le Groupe-Conseil Génipur Inc., au montant de 63 684,65 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le fonds de roulement et que le remboursement audit fonds se fasse en conformité avec la politique de capitalisation et d'amortissement.

Adoptée

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18 h 38 à 18 h 39

16. **Levée de l'assemblée**

2020-09-487

PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Gélinas

APPUYÉ PAR Madame Julie Daigneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 2020 soit levée à 18 h 39.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Nancy Poirier, greffière